

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle des Ormeaux, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 9 décembre 2022 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 20

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI (pouvoir d'Huguette VANHAUTE), Carl REMAUD, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET, Thierry BENOTEAU, Rosane POLIDORI, Olivier VRIGNON, Grégory BLUTEAU, Dominique BOCQUET, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Aline GRONDIN), Philippe GUILLET, Romain TRICOIRE, Jean HERB, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON (pouvoir de Dominique ROBIN), Martine MARETTE.

Étaient excusés :

Huguette VANHAUTE	procuration à	Céline PAOLI.
Aline GRONDIN	procuration à	Maryline GIRAUD.
Dominique ROBIN	procuration à	Gérard BOURON.
Jean-Paul RABILLER.		
Yvette NANINCK.		

Étaient absents :

Jonathan MICHEAU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Gérard BOURON.**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 22-12-089 : FINANCES – Décision Modificative n°1
- 22-12-090 : FINANCES – Décision Modificative n°2
- 22-12-091 : FINANCES – Tarifs Municipaux 2023
- 22-12-092 : FINANCES – Taxe de Séjour 2022 – Demandes de dégrèvement
- 22-12-093 : FINANCES – Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville - Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux
- 22-12-094 : FINANCES – Garantie d'emprunt de la Commune pour le financement de l'aménagement du secteur D de la ZAC l'île Perdue

- 22-12-095 : SYDEV – Convention relative à des travaux neufs d'éclairage – Rues Pierre Morisset, Baptiste Robin et du Grand Brandais tranche 2
- 22-12-096 : SYDEV – Convention relative à des travaux neufs d'éclairage – Rues de la République et du Grand Brandais tranche 1
- Informations sur les décisions prises suite à la réception des déclarations d'intentions d'aliéner
- Relevés de décisions de Madame le Maire en application des délégations confiées par le Conseil Municipal
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h38.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 novembre dernier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

22-12-089 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOEAU.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'amortissement des biens dès l'année d'acquisition. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à ces opérations.

Section fonctionnement :

Chapitre – article - libellé	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Ch.042-6811/01 – Dotations aux amortissements		34 035		
TOTAL		34 035		

Section d'investissement :

Chapitre – article - libellé	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Ch.040-280422/01 – Bâtiments et installations				16 070
Ch.040-280415852/01 – autres groupements				1 573
Ch.040-2805/01 – Concessions et droits similaires				736
Ch.040-28128/01 – Autres agencements et aménagements de terrains				311
Ch.040-2815731/01 – Matériel roulant				93
Ch.040-2815738/01 – Autres matériel et outillage de voirie				976
Ch.040-281578/01 – Autres matériel				2 041
Ch.040-28158/01 – Autres installations matériels techniques				1 066
Ch.040-281828/01 – Autres matériel de transport				2 208
Ch.040-281838/01 – Autres matériel informatique				6 059
Ch.040-28185/01 – Matériel téléphonie				32
Ch.040-28188 - Autres				2 870
TOTAL				34 035

Monsieur BENOITEAU indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre et non d'une opération réelle en réponse à une question de Madame MARETTE.

Monsieur BENOITEAU précise que ce type de délibération sera à prendre en fin de chaque année, le montant précis ne pouvant être connu qu'en fin d'exercice budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES MODIFICATIONS BUDGETAIRES

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

22-12-090 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOITEAU.

Il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération 305 afin de pouvoir financer les travaux neufs d'éclairage public des rues de la République et du Grand Brandais ainsi que des rue Pierre MORISSET, Baptiste ROBIN et la rue du Grand Brandais pour la tranche deux. Les crédits nécessaires proviendront de l'opération 308 Foncier.

Section de fonctionnement :

D'autre part afin de tenir compte des dégrèvements accordés au titre de la taxe de séjour, la modification ci-après est nécessaire.

Chapitre – article - libellé	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65888/020 – Autres charges exceptionnelles		97 000 €		
731721/642 – Taxe de séjour				97 000 €
TOTAL		97 000 €		97 000 €

Monsieur BENOITEAU précise que pour permettre le versement de dégrèvement accordé aux campings, il est proposé d'inscrire les recettes supplémentaires de la taxe de séjour qui n'avait pas été budgétées.

Section d'investissement :

Chapitre – article - libellé	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2041582-305/512 – subvention SYDEV		40 000 €		
2115-308/020 – Terrains bâtis		-40 000 €		
TOTAL		0		

Madame MARETTE demande à quoi correspond les besoins de crédits supplémentaires pour le SyDEV.

Il est répondu que sur l'opération 305 « éclairage public » il restait un peu moins de 39 000 € de crédit qui ne permettait pas de financer les nouvelles conventions SyDEV proposées en signature dans les délibérations n°095 et 096. Les crédits ouverts à l'opération 308 « terrains bâtis » n'étant pas totalement consommés. Il est proposé de virer les crédits nécessaires à l'opération 305 pour permettre la signature des deux conventions SyDEV proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES MODIFICATIONS BUDGETAIRES

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		20		

22-12-091 : FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2023

Annexe 1 : Propositions de tarifs

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOITEAU.

Lors de sa réunion du 7 décembre dernier, la commission des finances a travaillé sur les tarifs communaux 2023. La proposition de la commission figure en annexe.

Monsieur BENOTEAU reprend et commente les différentes propositions de la commission. Des hausses sont proposées notamment concernant les droits de place et l'occupation du domaine public.

S'agissant des locations de salles la commission a proposé d'instaurer une participation financière au regard de l'inflation énergétique des fluides pour les locations de salles entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (tarif de 20 €). Une participation de 5 € pourra également être exigée pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ; le bâtiment étant assujetti à la redevance incitative.

Monsieur BOURON remarque que les tarifs proposés concernant le service de fourrière animale sont peu élevés.

Monsieur BENOTEAU répond que la proposition d'augmentation a été faite au vu des tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2023 TELS QUE PRESENTES EN ANNEXE.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	20			

22-12-092 : FINANCES – TAXE DE SEJOUR 2022 – DEMANDES DE DEGREVEMENT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOTEAU.

Par délibération du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2022 les tarifs de la taxe de séjour de 2021 avec un assujettissement forfaitaire notamment pour les campings, terrains de caravanage et terrains d'hébergement de plein air.

Cette délibération prévoyait également d'étendre la période d'assujettissement du 1^{er} avril au 30 septembre inclus au lieu du 1^{er} juin au 15 septembre inclus.

Le Conseil Municipal a également décidé d'appliquer un taux d'abattement de 40 % aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire.

Au cours de cette année, un travail a été fait avec les campings qui souhaitaient la mise en place d'une perception de la taxe au réel.

En effet, l'allongement de la période de perception avec un seul taux d'abattement quel que soit la période de fréquentation des structures a eu pour effet d'augmenter la taxe de façon très importante.

Au cours des différents échanges, il a été rappelé aux campings qu'ils pouvaient formuler une demande de dégrèvement partiel après paiement totale de la taxe due au titre de l'année 2022.

Lors de sa séance du 17 novembre dernier le Conseil Municipal a décidé d'accorder des dégrèvements à trois campings.

Depuis trois autres demandes ont été présentées.

Il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants pour atteindre des niveaux de taxe équivalents à ceux des années précédentes :

Campings	Somme versées en 2021	Sommes réclamées en 2022	Montant du dégrèvement proposé
Camping Le Curtys	35 767.75 €	61 172.87 €	25 405.12 €
Camping Les Ecoreuils	26 236.40 €	44 870.87 €	18 634.40 €
Groupement de campeurs universitaires	4 787.64 €	5 559.84 €	772.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** les dégrèvements présentés ci-dessus pour un montant total de 44 811.72 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19		1 R. TRICOIRE	

22-12-093 : FINANCES – REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOTEAU.

Les travaux de rénovation de la place de l'Hôtel de Ville sont programmés pour débuter en février 2023.

Cette opération, est estimée, honoraires et travaux en régis inclus, à 698 101,96 € HT soit 837 722.35 € TTC ; elle est susceptible de bénéficier des aides financières suivantes :

- Subvention d'Etat : Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) ou Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Honoraires et travaux	698 101,96 € HT
Subvention du Conseil Départemental	80 000 €
Subvention du Conseil Régional	200 000 €
DETR	278 481,56€
Total subventions	558 481,56 €
Autofinancement	139 620,40 €

Madame MARETTE demande si des accords de subventions ont été délivrés.

Monsieur BENOEAU répond qu'à ce jour aucune subvention n'est confirmée.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville.
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette demande de subvention.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	20			

22-12-094 : FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR D DE LA ZAC L'ILE PERDUE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOEAU.

La réalisation de la ZAC d'habitation de l'île Perdue a été confiée à Vendée Expansion dans le cadre d'un traité de concession. Pour financer les travaux d'aménagement et les acquisitions des parcelles nécessaires, Vendée Expansion doit contracter un emprunt de 1 350 000 € et sollicite une garantie d'emprunt de la Commune.

Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

Etablissement retenu : Crédit Mutuel

Cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du C.G.C.T. et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division des risques au partage des risques.

Si Vendée Expansion, pour quelque cause que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le versement en ses lieu et place à première demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

Modalités

- Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Différé d'amortissement en capital : possible jusqu'à 12 mois avec paiement trimestriel ou semestriel des intérêts
- Mobilisation des fonds : par tranche de 25 % sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de cette proposition
- Remboursement anticipé : partiel ou total, possible à tout moment, sous réserve du paiement des indemnités contractuelles
- Possibilité de remboursement : soit par amortissement du capital constant ou en échéances constantes
- Garanties : Caution solidaire de la ville de Jard sur mer
- Votre remboursement en € : ci-dessous, exemple à échéances constantes

Montant 1350 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance
Franchise partielle 12 mois Paiement uniquement des intérêts	2,700 %	Trimestrielle	9 112,50 €* 18 225,00 €* 37 125,00 €* 72 385,95 €
	2,700 %	Semestrielle	145 225,31 €
	2,750 %	Annuelle	292 677,72 €
Durée : 5 ans	2,700 %	Trimestrielle	72 385,95 €
	2,700 %	Semestrielle	145 225,31 €
	2,750 %	Annuelle	292 677,72 €

Frais de mise en place du dossier : 1 350€ déduits lors du 1^{er} déblocage.

Madame MARETTE attire l'attention sur le risque qu'il existe pour la Commune de se porter garant pour un nouvel emprunt. Elle explique qu'en cas de défaillance de l'emprunteur, c'est la Commune qui serait tenu de rembourser l'emprunt.

Madame le Maire explique que sans la garantie de la Commune cet emprunt ne pourra pas être délivré.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la garantie d'emprunt de la commune de Jard sur Mer à hauteur de 80 % de l'emprunt total pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par Vendée Expansion d'un montant de 1 350 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette garantie.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

22-12-095 : SYDEV – CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE – RUES PIERRE MORISSET, BAPTISTE ROBIN ET DU GRAND BRANDAIS TRANCHE 2

Annexe 2 : Convention

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public dans les rues Pierre Morisset, Baptiste Robin et du Grand Brandais, une proposition de convention technique et financière a été établie.

Le SYDEV propose une intervention selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	17 143.00	20 572.00	17 143.00	70.00 %	12 000.00
TOTAL PARTICIPATION					12 000.00

Madame LIEVOUX demande des précisions sur la façon dont s'opère la programmation des travaux du SyDEV sur la Commune.

Monsieur REMAUD précise que les différentes interventions du SyDEV sont programmées en fonction des travaux d'aménagement de rues. Il ajoute que le déploiement de la fibre a permis d'accélérer l'enfouissement des réseaux sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

22-12-096 : SYDEV – CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE – RUES DE LA REPUBLIQUE ET DU GRAND BRANDAIS TRANCHE 1

Annexe 3 : Convention

Madame le Maire donne la parole à Monsieur REMAUD.

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public dans les rues de la République et du Grand Brandais tranche 1, une proposition de convention technique et financière a été établie.

Le SYDEV propose une intervention selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	68 120.00	81 744.00	68 120.00	70.00 %	47 684.00
TOTAL PARTICIPATION					47 684.00

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES SUITE A LA RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Tableau des DIA du 17 novembre 2022 au 14 décembre 2022					
N° DIA	Références Cadastres	Adresse du bien	Superficie	Prix	Préemption
22 S0159	AO 461	10 rue des Robiniers	296 m ²	420 000 €	N
22 S0160	AL 488	15 rue de la Clé des Champs	1000 m ²	380 000 €	N
22 S0161	AV 189-190-315	19 route de la Forêt	773 m ²	500 000 €	N
22 S0162	AI 960	10 rue des Rouges Gorges	393 m ²	252 000 €	N
22 S0163	AO 395-385	29 rue Pierre Curie (lot 1)	974 m ²	312 000 €	N
22 S0164	AO 22p	Rue des Frères Lumière	5 m ²	1 €	N
22 S0165	AO 502p	Rue des Frères Lumière	6 m ²	1 800 €	N
22 S0166	AO 22p-503p	Rue des Frères Lumière	3 m ²	1 €	N
22 S0167	AR 801	4 impasse Jean de la Fontaine	877 m ²	415 000 €	N

22 S0168	ZD 770	1 bis impasse de la Plaine	400 m ²	285 000 €	N
22 S0169	AO 26p	5 rue des Frères Lumière	172 m ²	250 000 €	N
22 S0170	AX 51-54	18 route de Légère	545 m ²	60 000 €	N
22 S0171	AM 409	1 impasse des Tamaris	498 m ²	300 000 €	N

**RELEVÉS DE DÉCISIONS DE MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS
CONFIÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Références	Objet	Fournisseur	Montant € TTC
2022/05349	Traitement Anti-Termite Mairie	ABC Détermitage	5 641.00 €
2022/05344	Stock Bois	SDC Sciage et débits de Challans	3 015.65 €
2022/05340	Gabarits Voirie	Virages	1 002.00 €
2022/05339	Remplacement Bouche Extraction Omnisports	Turquand SA	785.41 €
2022/05335	Balises souples	Signaux Girod Ouest	921.24 €
2022/05334	Gratte Pieds pour Vestiaires	MTK Sport & Com	549.00 €
2022/05328	Stock Peinture	Zolpan Centre Est SAS	1 028.88 €
2022/05327	Fournitures pour sanitaires Capitainerie	VM Sagmat	1 173.68 €
2022/05326	Cabines sanitaires Capitainerie	Comepal SAS	2 339.08 €
2022/05325	Portes pleines pour sanitaires Capitainerie	SL Luconnaise Menuiserie	6 831.60 €
2022/05324	Réfection sanitaires publics Capitainerie	Sonepar	713.24 €
2022/05323	Travaux Cimetière	Colas Centre Ouest	1 081.16 €
2022/05321	Mini Pelle pour Monument aux Morts	VLOK	512.24 €
2022/05311	Pavés calcaire beige	AGI	631.34 €
2022/05310	Vidéo projection Hôtel de Ville	UGAP	1 789.48 €
2022/05309	Equipements informatiques Hôtel de Ville	UGAP	7 641.86 €
2022/05306	Stock Atelier	Sonepar	455.71 €
2022/05303	Maîtrise d'œuvre aménagement Place de l'Hôtel de Ville	BSM	7 632.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOURON indique que la réunion organisée le 12 décembre dernier avec Vendée Expansion ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux était intéressante. Ce type de réunion sur des sujets structurants justifie des réunions plénières du Conseil Municipal. Il souhaitait revenir sur le montant de vente des parcelles de la ZAC de l'Île Perdue qui seraient cédées à des bailleurs sociaux pour un montant de 8 000 € par parcelle. Ce montant est inférieur au prix constaté aujourd'hui d'environ 15 000 € pour des parcelles destinées à de l'habitat modéré. Il espère que ce coût inférieur au prix du marché permettra d'avoir une incidence sur le prix de location de ces futurs logements HLM.

Il est cependant inquiet sur cette question compte tenu des augmentations qui ont été pratiquées sur les derniers logements HLM qui ont été construits.

Madame le Maire précise que l'opération de Vendée Habitat sur les logements situés rue Salicorne n'était pas fléchée comme logements à loyer modéré mais pour de l'accession à la propriété. Deux logements ont dû être basculés en locatifs en l'absence de candidatures pour cette opération de prêt social de location-accession. Ces deux loyers ont bien eu un montant modéré mais les nouveaux conseillers départementaux ont souhaité lors du renouvellement des locataires appliqué le tarif qui aurait dû être mis en place dès la première location.

Monsieur BLUTEAU indique que dans un dossier de Conseil Communautaire, il a pu lire que Vendée Grand Littoral projetait de mettre en place des badges sur les points d'apports volontaires. Monsieur BLUTEAU avait compris que dans le cadre de la redevance incitative le nombre de levées en porte à porte baissait mais devait être compensés par la faculté de déposer les ordures ménagères sans limitation aux points d'apports volontaires.

Madame le Maire répond qu'il est en effet prévu de mettre en place un accès sous forme de badge aux points d'apports volontaires. La redevance incitative pour l'année 2023 inclura six enlèvements en porte à porte et neuf accès en apport volontaire. Une discussion a lieu entre les membres du Conseil Municipal sur cette mesure qui aura, selon certains d'entre eux, certainement pour effet de multiplier les dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire.

Madame MARETTE se questionne sur l'avancée de la mise en place d'un poste d'agent évènementiel.

Il lui est répondu que la mise en ligne sera effectuée dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 21h56.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Sonia GINDREAU

Gérard BOURON